



[www.arrasformation.com](http://www.arrasformation.com)



06.76.33.76.49 ou au 06.87.81.59.54



## Préparation à l'habilitation électrique BR Photovoltaïque : personnel chargé d'intervention générale, champ d'application photovoltaïque - 2 jours

Formation à l'habilitation électrique pour le personnel réalisant des interventions sur des installations photovoltaïques en basse tension suivant la norme NF C 18-510, en vu d'obtenir un titre d'habilitation BR Mention Photovoltaïque.

**Durée:** 14.00 heures (2.00 jours)

### Profils des apprenants

- Personnel électricien effectuant des raccordements sur des installations photovoltaïques.
- Installateur PV, agent de maintenance de systèmes PV.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire le français
- Etre capable de comprendre les dangers et instructions de sécurité.
- Maîtriser les règles de calculs de base.
- Avoir la compétence technique nécessaire aux travaux sur les parties en courant continu d'installations PV.
- Avoir les connaissances de l'électricien, en autre savoir lire un schéma électrique et connaître les techniques de raccordement

### Accessibilité et délais d'accès

Pré-inscription par mail à : [contact@arrasformation.com](mailto:contact@arrasformation.com)

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez notre référente pour valider l'accessibilité de la formation envisagée avant votre inscription : [severine@arrasformation.com](mailto:severine@arrasformation.com)

### Objectifs pédagogiques

- Réaliser en toute sécurité des interventions sur des installations photovoltaïques.
- Acquérir les compétences techniques nécessaires aux opérations de connexion, déconnexion, sectionnement mécaniques en courant continu d'une installation PV.
- Réaliser les interventions tout en répondant à la norme NF C 18-510.

**Arras Formation** | 28 rue de l'égalité Neuville Saint Vaast 62580 | Numéro SIRET : 39055046500038 |  
Numéro de déclaration d'activité : 32620365862 (auprès du préfet de région de : Pas de Calais)  
*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.*

## Contenu de la formation

- Tronc commun n° 2
  - Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
  - Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
  - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
  - Décrire le principe d'une habilitation.
  - Donner la définition des symboles d'habilitation.
  - Préciser les rôles de chacun.
  - Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
  - Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).
  - Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
  - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
  - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
  - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
  - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
- Modulé chargé d'interventions générales sur chaîne photovoltaïque (BR PV)
  - Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
  - Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
  - Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
  - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
  - Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instructions de sécurité, etc.).
  - Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
  - Décrire les opérations de consignation et les documents associés.
  - Enoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.
  - Connaître les mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d'un isolant sur une chaîne PV lors du raccordement de chaînes photovoltaïques.
  - Décrire les séquences pour la connexion du système photovoltaïque, sa mise en service et sa maintenance.
- Epreuve pratique et savoir faire du chargé d'interventions général BR PV
  - Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
  - Identifier les limites et les zones d'environnement.
  - Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
  - Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
  - Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
  - Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
  - Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
  - Assurer la surveillance électrique de l'opération.
  - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
  - Respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
  - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
  - Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT PV.
  - Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT.
  - Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage BT Renforcé - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.).
  - Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
  - Réaliser les opérations de consignation.
  - Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
  - Effectuer une opération de dépannage.
  - Effectuer une opération de mesurage et essai.
  - Réaliser les opérations de connexion et déconnexion en présence ou non de tension.
  - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Formateur spécialisé en habilitation et risques électriques.

**Arras Formation** | 28 rue de l'égalité Neuville Saint Vaast 62580 | Numéro SIRET : 39055046500038 |  
Numéro de déclaration d'activité : 32620365862 (auprès du préfet de région de : Pas de Calais)  
*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.*

Référent Technique et pédagogique : Cédric Housieaux  
cedric@arrasformation.com

#### **Ressources pédagogiques et techniques**

- Vidéo-projection
- Support de formation papier couleur.
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices.
- Mises en situations.

#### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

- Formation théorique en salle, conformément à la 18-510
- Valider l'évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation.
- Validation du questionnaire à choix multiples (QCM) des connaissances théoriques
- Feuilles de présence
- Certificat de réalisation de fin de formation

#### **Modalités d'obtention et résultats attendus**

Epreuve pratique validée pendant les exercices pratiques.

Epreuve théorique : 75% de bonnes réponses sont nécessaires pour valider le QCM.

Savoir identifier et prévenir les risques électriques.

Avoir un comportement adapté.

Maîtrise de la manipulation de matériel et outillage.



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Habilitation électrique BR Photovoltaïque

Formulaire d'inscription valant devis, à renvoyer à : [cedric@arrasformation.com](mailto:cedric@arrasformation.com)  
[Un bulletin par participant](#)



### Entreprise

Raison Sociale : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 N° SIRET : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_ Code APE : \_\_\_\_\_  
 Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 Dirigeant de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Effectif : \_\_\_\_\_

### Participant

Nom Prénom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Facturation

Vous pouvez bénéficier de prises en charge partielles des coûts de formation, contactez votre OPCO pour connaître votre éligibilité.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap : [severine@arrasformation.com](mailto:severine@arrasformation.com)

Date de formation LES 19-20 OCTOBRE 2026 · Durée : 2 Jours

Lieux de formation : Capeb 18 rue Buffon 02000 LAON


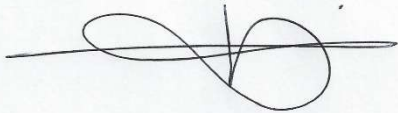
Intitulé de la formation	Durée	Prix HT
Habilitation électrique BR Photovoltaïque : personnel chargé d'intervention générale, champ d'application photovoltaïque	2 Jours	540,00 €
<b>TOTAL HT :</b>		<b>540,00 €</b>
<b>TVA 20 % :</b>		<b>108,00 €</b>
<b>TOTAL TTC :</b>		<b>648,00 €</b>

Si vous avez besoin de documents complémentaires pour votre prise en charge OPCO, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au :  
06 87 81 59 54 ou 06 76 33 76 49.

- Un Test de positionnement obligatoire vous sera envoyé par mail et est à compléter avant le début de la formation.

- Les EPI sont obligatoires pour la pratique, merci de porter des vêtements de travail couvrants bras et jambes, des chaussures de sécurité et des gants.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance et accepté dans toutes ses dispositions les conditions générales de vente, le règlement intérieur et le programme de la formation.

<p>Accepté le :</p> <p>A :</p> <p>Cachet et Signature :</p>	<p><b>Signature et cachet de l'organisme de formation.</b></p> <div style="text-align: center;">   <b>Arras Formation</b>  <b>EIRL Housieaux Cédric</b>          28 Rue de l'égalité 62580 Neuville Saint Vaast          ☎ 03.21.28.05.08          SIRET : 390 550 465 00038 - APRM 4321AB       </div> 
---	---



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un bulletin par participant



# Conditions Générales de Vente

### Désignation

L'EIRL Housieaux Cedric, dont le nom commercial est Arras Formation désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 28 rue de l'égalité Neuville Saint Vaast 62580

Arras Formation met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, sur les Hauts de France, et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme Arras Formation
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Arras Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, Arras Formation s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

### Prix et modalités de paiements

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer au moment de l'envoi du devis et/ou du bulletin d'inscription. Le règlement de la formation devra s'effectuer par virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

De ce fait, toute entrée en formation ne sera validée qu'à réception de la convention de formation dûment signée, et de la réception du règlement. En cas de non réception de ce dernier, Arras Formation se réserve le droit de ne pas accepter le participant à la formation. Le client devra donc s'acquitter du montant de sa formation avant le début de celle-ci.

### Inscription à une formation

Arras Formation définit le niveau prérequis pour suivre les formations proposées dans son catalogue.

Le participant ou son employeur reconnaît avoir, préalablement à toute inscription, pris connaissance du programme de formation fourni, lui permettant de s'assurer que le contenu correspond à ses besoins.

Le participant est tenu de valider les prérequis nécessaires pour suivre les formations, en remplissant éventuellement les tests de positionnement fournis.

La pré-inscription est possible par téléphone et par mail, mais ne deviendra effective qu'à réception du devis et du bulletin d'inscription dûment remplis, paraphés et signés ainsi que du règlement bancaire effectué exclusivement par virement.

Arras Formation confirmera l'inscription dès réception des documents d'inscription (devis et bulletin) et de son règlement bancaire. Arras Formation se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire tant que les frais d'inscription ne sont pas couverts dans les conditions prévues.

Dès que la formation est confirmée, une convocation est adressée au stagiaire, par courrier électronique, indiquant les heures de début et de fin, le lieu de formation, le plan d'accès.

### **Convention de formation**

En application des dispositions L 6353-I et suivant le code du travail, une convention de formation est conclue entre l'acheteur de formation et l'organisme de formation. L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoires, le nom ou la raison sociale du client, son numéro SIRET, sa domiciliation, ainsi que tout renseignement d'ordre pratique.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. En cas de subrogation, le client est tenu de fournir l'accord de financement direct lors de l'inscription.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de début de la formation.

En cas d'annulation à l'initiative de l'employeur ou du participant, entre 4 et 15 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

En cas d'annulation à l'initiative de Arras Formation, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, Arras Formation se réserve la possibilité d'annuler une session, sans aucun dédommagement quelconque à destination du participant ou de l'entreprise signataire. Le client sera informé par courriel du report de la formation à une date ultérieure, sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Arras Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée) les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours, programmes, déroulés pédagogiques, tests de positionnement, questionnaires d'entrée et de sortie de formations ou tout autre document mis à la disposition du client et de son personnel sont la propriété exclusive de Arras Formation.

En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tous procédés de communication de toute ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour l'entreprise que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires. Le participant s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques.

Après tentatives de règlements amiables, en cas de litige, la compétence est attribuée au Tribunal de Commerce, d'Arras.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Arras Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Arras Formation s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme Arras Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Arras.